

■ Conseils pour être en bonnes mains^{MD}

Des conseils pour être informé et en sécurité



Le ménage du printemps!

Il n'y a pas de meilleur temps de l'année pour mettre de l'ordre dans la maison et pour entreprendre ce qu'on appelle communément le « ménage du printemps ». Des objets à la traîne peuvent être la source de plusieurs problèmes, que l'on pense aux incendies, à l'apparition de moisissure excessive ou à la présence d'animaux tels que les souris. Voici donc quelques conseils pour rendre votre maison plus sécuritaire et exempte d'encombrement.

Fixez-vous un objectif

Déterminez ce que vous aimeriez avoir accompli à la fin de la journée, que ce soit avoir nettoyé un tiroir, un placard ou une pièce entière, par exemple.

Débarrassez-vous des choses inutiles

Si cela fait plus d'un an que vous n'avez pas utilisé un article, il est probable qu'il ne vous manquera pas si vous ne l'avez plus. Prenez le temps de passer en revue vos biens tels que les vêtements, les chaussures, les appareils électroniques, les DVD et les livres, puis débarrassez-vous de ce dont vous n'avez plus besoin. Profitez de l'occasion pour donner des articles encore en bon état à un organisme caritatif de votre localité ou encore organisez une vente-débaras et faites un don avec l'argent amassé.

Soyez vigilant quand vous mettez au rebut des documents de nature délicate

Ne jetez jamais vos factures, vos relevés de cartes de crédit ou vos anciennes déclarations de revenus sans les avoir déchiquetés au préalable et veillez à ce qu'ils soient mis au rebut adéquatement. Les renseignements contenus dans ces documents sont confidentiels et si, par malheur, ils se retrouvaient entre les mains d'un malfaiteur, vous pourriez être victime d'un vol d'identité.

Pensez à louer un lieu d'entreposage

Si vous avez beaucoup de choses dont vous ne voulez pas vous départir, considérez la location d'un endroit pour les entreposer. Par contre, sachez qu'une assurance habitation de base couvre habituellement les articles entreposés à l'extérieur de l'habitation pour une période de 30 jours seulement. Passé ce délai, les articles sont couverts uniquement contre le vol, mais non contre d'autres risques tels que l'incendie ou les dégâts d'eau. Avant de louer, renseignez-vous sur l'assurance de l'entreprise qui offre le service et communiquez avec votre agence.

Passez régulièrement vos biens en revue

Pour que le rangement effectué soit durable, faites un suivi. Lorsque vous faites une nouvelle acquisition, débarrassez-vous de ce que vous n'utilisez plus.

Protégez vos biens et votre maison

Les piles de votre avertisseur d'incendie doivent être changées deux fois par an. Il est bon de choisir deux dates faciles à mémoriser à six mois d'intervalle l'une de l'autre, comme les dates de passage à l'heure avancée et à l'heure normale. Si vous n'avez pas changé les piles récemment, prenez le temps de le faire.

N'oubliez pas l'extérieur de la maison

Au printemps, la température plus clémente favorise l'inspection des gouttières et l'enlèvement des débris, le cas échéant. C'est aussi le temps idéal pour inspecter des endroits potentiellement à risque, notamment le toit, les fenêtres et les puits de lumière. Regardez également s'il y a des fissures dans les briques, le calfeutrage et les fondations afin d'être en mesure d'enrayer à la base ces problèmes potentiels.

Pour d'autres conseils, visitez allstate.ca/infocentre, communiquez avec l'agence d'assurance Allstate de votre région ou composez le 1-800-allstate.

Service des réclamations en bonnes mains^{MD} - 24 h sur 24, 7 jours par semaine